

Propositions de la Coordination : PALHDI 2021-2027

« Les accueils de jour... première marche vers l'hébergement et le logement »

« ...l'hospitalité est un thème qui nous concerne et nous implique toutes et tous et qui agit comme un révélateur de notre capacité à faire de la place à l'autre, à modifier nos propres représentations et pratiques sociales, à faire société, à faire corps. »

Benjamin BOUDOU

Docteur en sciences politiques à Sciences Po

De manière inconditionnelle, les Accueils de jour et premiers accueils sont ouverts à des personnes en situation d'isolement, en rupture sociale, incluant également des difficultés d'accès aux droits fondamentaux. Ces mêmes questions se posent sur l'exclusion, l'addiction, la violence, la détresse psychique et le mal logement.

Les personnes accueillies présentent un cumul de difficultés :

- Un public qui a de grandes difficultés à subvenir à ses besoins, d'accéder à ses droits et souffre d'un certain isolement. (Personnes âgées, des jeunes, étudiants ou sans emploi), de troubles somatiques et psychiques.
- Un public en grande précarité qui comprend, entre autre, les personnes sans-abri,
- Des migrants avec ou sans droits en cours sur le territoire, personnes seules, ou en familles, parfois monoparentales.
- Mineurs « non confirmés »

Cette note représente une contribution des accueils de jour Isérois à l'élaboration du prochain PALHDI (2021-2027). Ces accueils de jour sont réunis au sein d'une coordination départementale. Ils avaient déjà été associés au précédent PALHDI (2014-2020) et un certain nombre d'actions concernaient directement les personnes qui constituent le public des accueils de jour. Ces actions s'inscrivaient dans l'axe de travail « accès au logement », et visaient à **mieux organiser l'urgence sociale**.

Pour mettre en œuvre cet objectif, deux chantiers avaient été identifiés :

- **Le chantier 11** : « Organiser les conditions du premier accueil des personnes sans-abri »
- **Le chantier 12** : « Clarifier les missions des structures d'accueil d'urgence et revisiter les principes et modalités de la coordination ».

L'évaluation de ces actions, menée sans la participation des personnes concernées (présentée lors d'une rencontre du PALHDI en septembre 2020), montre qu'elles ont été très inégalement déployées et que les résultats sont insuffisants au regard des objectifs affichés. Les raisons en sont diverses, mais à l'évidence ces chantiers n'ont pas fait l'objet d'une mobilisation institutionnelle suffisante au

cours de ces dernières années et ce malgré les relances régulières de la coordination des accueils de jour (absence de conclusions pour le chantier 11, par exemple).

Cela est d'autant plus dommageable que le rôle fondamental des accueils de jour par rapport à des populations en grande souffrance est toujours aussi important comme le montre l'évolution de leur fréquentation qui a fortement augmenté ces dernières années. C'est ainsi qu'ont été enregistrés dans les accueils de jour, membres de la coordination :

- **126 448 passages en 2015,**
- **154 440 passages en 2019, soit +22% d'augmentation en 4 ans.**

Cela plaide pour que le prochain PALHDI affiche des engagements plus prononcés encore en direction des personnes SDF, privées de logement personnel et donc aux premiers accueils, indispensables pour un accès au logement ou à l'hébergement. Les accueils de jour constituent le dernier refuge face à la grande précarité et à l'exclusion, mais aussi et surtout **la première marche** dans leur parcours d'accès ou de retour à leurs droits, à l'hébergement ou au logement et au statut de citoyen à part entière.

Les accueils de jours sont les structures offrant au public en grande précarité et en situation d'isolement :

Un accueil physique pendant toute ou partie de la journée avec un certain nombre de services

de base parmi lesquels on trouve ; les petits déjeuners, les repas (payant ou non, réalisés sur place ou non), la douche, des casiers, des espaces de repos, des permanences de soins, etc. Cette mise à l'abri en journée nécessite des locaux adaptés, ce qui n'est pas toujours le cas (cf. le Rigodon à Voiron, l'arche du 27 à Vienne). Certains quant à eux ont des perspectives à moyen terme d'avoir de nouveaux locaux (cf. Le Fournil et Point d'Eau) quand d'autres ont déjà emménagé dans des locaux plus adaptés. Ce sont donc des sommes très importantes qui sont investies pour assurer un accueil toujours en adéquation avec les contraintes qualitatives et quantitatives.

Un relais vers les institutions de droit commun sociales et de santé.

Ils constituent ainsi une passerelle et un étayage important dans l'accès aux droits et aux soins pour un public souvent touché par le phénomène de non recours. Les accueils de jour doivent être des relais vers les services publics d'accès aux droits et non l'inverse (cf. les orientations par les SLS vers les accueils de jour pour de l'accès aux droits) et les personnes sans-abris, SDF, doivent pouvoir trouver un interlocuteur, des réponses, dans ces services d'accès aux droits.

Malgré l'action des accueils de jour, cet accès aux services de première nécessité et plus généralement aux droits, demeure difficile. C'est sur la base de ce constat que nous proposons qu'un certain nombre d'actions soient inscrites dans la prochain PALHDI pour consolider les missions des accueils de jour et ainsi mieux répondre aux besoins des personnes les plus fragiles, notamment pour les accompagner vers un hébergement ou logement.

Les propositions de la coordination des accueils de jour de l'Isère

Ces propositions s'organisent selon deux axes :

- **consolider les missions des accueils de jour.**
- **rechercher une meilleure intégration territoriale de l'action des structures de premier accueil,**

1) **Axe 1 : « Consolider les missions des accueils de jour pour, entre autres objectifs, favoriser l'accès au logement et à l'hébergement »**

a. ... **en renforcer les capacités de réponse aux besoins primaires des personnes les plus démunies.** La crise sanitaire et le confinement ont montré à la fois l'importance de l'accès à l'alimentation, à l'eau, à l'hygiène, mais aussi la fragilité des réponses reposant essentiellement sur une logique d'action humanitaire et d'engagement bénévoles, par ailleurs souvent âgés et donc plus fragiles en situation de crise comme le prouvent les nombreuses fermetures d'accueil bénévoles des derniers mois. L'alerte, sérieuse que constitue cette crise sanitaire doit être l'occasion de lancer une réflexion visant à **renforcer et pérenniser les réponses aux besoins de base** des personnes privées de domicile personnel et ce en augmentant les budgets alloués et en les sanctuarisant.

b. ... **en engageant un travail d'identification avec les personnes en rupture de droits des « blocages » dans l'accès aux droits qui mettent, entre autre, en péril l'accès ou le maintien dans le logement** et que soient envisagées ensuite des solutions valides mises en œuvre en concertation avec les partenaires institutionnels et les publics concernés.

Ex : il doit être possible de reloger une personne qui a encore une dette de loyer sous réserve d'un accompagnement acté...

Ex : renforcer le lien entre les personnes en situation de précarité et leurs tutelles lorsque c'est le cas (RDV téléphonique ou physique au sein même de l'accueil de jour).

c. ... **en assurant un accès aux soins somatiques et psychiques pour mieux jouer le rôle de relai vers les structures de droit commun (maisons de santé, médecins libéraux, etc.).** Les permanences de soins tenues par des professionnels dans les accueils de jour doivent être renforcées. Il convient de développer une collaboration plus étroite avec le secteur de la santé au sein des accueils de jour pour pallier au manque de places, de praticiens et à des délais trop longs de prise en charge.

Ex : possibilité d'organiser des Visio-consultations depuis les accueils de jour

d. **En développant des liens entre « premier accueil » et hébergement / logement.** Les personnes accueillies ont des conditions d'habitat très précaires pour la plupart d'entre elles et un rapport parfois complexe avec les services sociaux. De par leur nature, les accueils de jour s'imposent comme **LE** lieu facilitateur pour engager les démarches de retour au logement ou à l'hébergement avec ces publics.

Nous proposons donc :

✓ **L'augmentation sensible du temps de travailleurs sociaux sur les hébergements hivernaux :** en effet, la période hivernale est l'occasion pour les personnes d'avoir accès à l'hébergement ; Pendant cette période d'hébergement hivernale, les personnes doivent pouvoir bénéficier d'un réel accompagnement social (ouverture des droits et préparation à la sortie en fin de période hivernale).

Pour cela il est nécessaire que le temps de travailleur social soit augmenté afin de renforcer l'accompagnement.

✓ **Localement la pérennisation d'actions déjà en place** (cf. soutien de la Métropole Grenobloise dans la démarche du logement d'abord dans le cadre de permanences intégrées dans trois accueils de jour de Grenoble). Nous demandons que ce type de **permanences, là où elles existent déjà, soient renforcées et puissent être étendues à d'autres accueils de jour** dont l'accompagnement administratif est dans leurs objectifs, de faciliter l'accès au logement dans la logique du « Logement d'abord ».

✓ **De consolider le financement des accueils de jour** : L'absence de visibilité financière au-delà d'un an (lorsqu'ils sont soumis au régime des subventions) rend très difficile la gouvernance de ces lieux. Nous demandons que soient **sanctuarisés nos financements de manière triennale** de façon à stabiliser les emplois et coûts de fonctionnement sur plusieurs années et engager de réelles politiques d'investissements. Il est important que nous n'accueillions pas les personnes dans un état de « précarité institutionnelle » pire que celui qu'elles-mêmes présentent.

✓ **De réaliser un état des lieux sur l'accès aux soins** avec les personnes concernées et qu'avec le secteur de la santé (Réflexion qui doit être conduite avec l'ARS sur le volet « prévention ») soit **amélioré cet accès** (renfort des équipes mobiles de psychiatrie précarité par exemple).

2) **Axe 2 : « Rendre cohérentes les réponses aux besoins des personnes en grande précarité autour d'un réseau territorialisé du premier accueil »**

Les accueils de jour s'inscrivent dans le champ de l'urgence sociale, et doivent ainsi répondre à juste titre au critère de l'accueil inconditionnel qui est le plus inclusif face à la détresse sociale. La présence de plusieurs accueils de jour sur un même territoire, ce qui est le cas dans l'agglomération grenobloise mais aussi maintenant dans le pays viennois, permet de mieux répondre à la diversité des besoins mais nécessite de renforcer la coordination et des réponses pour s'assurer de leur bonne articulation.

Nous proposons donc :

✓ **De réaliser un état des lieux des acteurs** œuvrant à répondre aux objectifs fixés par le référentiel AHI sur chaque territoire.

✓ **D'établir et de formaliser un réseau de premier accueil territorialisé**, pour que chaque personne sans-abri, SDF, en grande précarité, puisse avoir un interlocuteur, être informée et accompagnée (focus sur les publics à la marge tels que les personnes SDF isolées de droits communs sans droits ouverts)

✓ **D'engager ce réseau dans une réflexion collective (départementale et territoriale)** sur la manière d'articuler au mieux les réponses aux besoins de premier accueil sur chaque territoire eu égard aux logiques nationales, départementales et locales.

Nous espérons vivement que ces propositions trouvent un écho favorable au sein du prochain PALHDI et qu'elles figurent en bonne place dans les fiches action qui seront établies.

La coordination des accueils de jour de l'Isère